

Conservatoire National de Région - École Régionale des Beaux-Arts - Demande de subventions de fonctionnement

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à solliciter la participation financière du Ministère de la Culture / Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté, au fonctionnement du Conservatoire National de Région et de l'École Régionale des Beaux-Arts de Besançon, pour l'exercice 1992.

Les subventions reçues à ce titre seront imputées :

- pour le Conservatoire au chapitre 943.61/article 7371 - code service 46000,
- pour l'École des Beaux-Arts au chapitre 943.61/article 7371 - code service 49000.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je crois que dans l'année 1991 le Ministère de la Culture avait classé un certain nombre de conservatoires nationaux de région en conservatoires jouant un rôle particulier dans ce pays. Besançon n'avait pas été reconnu comme l'un d'entre eux. Est-ce que de ce fait notre conservatoire national aura à souffrir en réalité de moindres ressources de fonctionnement ou est-on assuré d'une participation de l'État à hauteur des années précédentes ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois qu'il doit y avoir confusion dans votre esprit. C'est l'École des Beaux-Arts qui était menacée l'an dernier par une classification des Écoles des Beaux-Arts à travers l'hexagone. Mais il n'y a pas eu de suite enfin à ma connaissance à ce qui n'était que des propositions qui n'ont pas, pour l'instant, été suivies d'effets. Donc nous conservons à peu près le même montant bien insuffisant, très largement insuffisant tant pour le Conservatoire que pour l'École des Beaux-Arts venant de l'État, venant de la Région aussi et surtout du Département. Là encore, c'est une longue bagarre que nous avons auprès de ces collectivités pour essayer de nous soulager sur des dossiers et des budgets qui sont très lourds à supporter par notre collectivité.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.